

REGLEMENT CONCOURS DEFILE AGNES B. FEMME HIVER 2014

Article 1

Du 20 février 10h au 27 février 2014 minuit, la société CMC agnès b., S.A.S. au capital de 2 304 000 €, dont le siège social est situé 17, rue Dieu – 75010 Paris, organise un jeu « Défilé Femme Mars 2014 » gratuit sans obligation d'achat et nominatif.

Article 2

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toutes personnes, âgées de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel agnès b. et de leur famille directe vivant sous le même toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire en ligne accessible via la page facebook officielle agnès b. fashionshow.agnesb.com. La société organisatrice procédera à un tirage au sort, dans ses locaux, le 28 février à 12h30. Une seule participation par foyer est autorisée. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du jeu.

Article 4

Date limite de participation : 27 février 2014 à minuit.

La dotation globale du jeu est une invitation pour 2 personnes pour le défilé femme agnès b. qui aura lieu le 4 mars 2014 à 12h30 au Palais de Tokyo, 13 Avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Seul le gagnant sera informé par retour de mail du sort de leur participation au plus tard le 28 février à 18h30

Ledit mail de confirmation précisera l'horaire et le lieu du défilé. Le gagnant sera inscrit sur le listing presse et se présenteront au lieu et à l'horaire indiqué, munis d'un justificatif d'identité (pièce d'identité ou passeport).

Article 5

En aucun cas les prix attribués aux gagnants ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot d'une autre nature.

Article 6

La société CMC agnès b. ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le défilé devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 7

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu :

AGNES B – Jeu défilé femme mars 2014
Protection des données personnelles
17, rue Dieu
75010 Paris

Article 8

Les frais éventuels de participation au jeu générés par les coûts de connexion à internet, seront remboursés sur simple demande écrite uniquement. Cette demande devra être adressée à agnès b. – Jeu défilé femme mars 2014, 17, rue Dieu – 75010 Paris, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur, dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la fin du jeu et indiquer :

les nom, prénom et adresse postale personnelle

- un justificatif d'identité
- l'e-mail ayant servi à la participation
- la date, l'heure et la durée de connexion au site
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au site
- un RIB

Une seule demande de remboursement pourra être présentée par foyer (même nom, même adresse).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9

Tout litige entre un joueur et la société agnès b. ayant pour origine le jeu sera soumis à la loi française et relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Isabelle ARMENGAUD GATIMEL, Membre de la SCP Didier GATIMEL - Isabelle ARMENGAUD GATIMEL - Arnaud de MONTALEMBERT d'Essé, Huissiers de Justice Associés, 40, rue de Monceau, 75008 Paris. Il sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès de AGNES B – Jeu défilé femme mars 2014, 17, rue Dieu – 75010 Paris (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse postale).

Article 10

La participation à ce jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.